

Après le sommet de Pékin, un plan d'action pour les femmes en Suisse s'impose d'urgence

Autor(en): **aml**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1402

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

APRÈS LE SOMMET DE PÉKIN, UN PLAN D'ACTION POUR LES FEMMES EN SUISSE S'IMPOSE D'URGENCE

Pas question de faire sombrer dans l'oubli les décisions qui ont été prises à Pékin, lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, de 1995. D'autant qu'elles doivent être suivies par des mesures concrètes dans tous les pays participants. Un mode d'emploi pour la Suisse vient d'être publié conjointement par le Bureau fédéral de l'égalité et la Direction du développement et de la coopération. Intitulé tout simplement «Résumé du programme d'action», cette brochure a été réalisée par Martine Chaponnière. Un effort réussi de décryptage du langage onusien!

Destinée à tous les milieux qui, de près ou d'un peu plus loin, sont concernés par les femmes, sur le plan social, professionnel, politique et culturel, cette brochure servira de fil conducteur à la concrétisation en Suisse, à tous les échelons, des résolutions adoptées à Pékin.

Chacun des douze chapitres définit les problèmes et fixe des objectifs tant pour les autorités que pour les milieux directement concernés, illustrés par des graphiques qui résument de manière éloquentes les disparités qui existent entre femmes et hommes et par un rappel des résolutions qui ont été prises par le 5^e Congrès suisse des femmes à Berne, en janvier 1996.

L'inventaire des problèmes est vaste et jette une lumière crue sur l'immensité du travail qui reste à accomplir dans un monde où les lois de l'économie dictent la conduite des pouvoirs publics. Autant en prendre conscience, car c'est par des milliers de petits pas que les femmes pourront progresser sur la voie d'un monde où les droits de la personne primeront sur l'obsession du pouvoir et de l'argent. Lutte contre la pauvreté, la violence, la dégradation de l'environnement, promotion de l'éducation, de la santé, de la formation et de l'information, ce «Résumé du programme d'action» fourmille de suggestions pratiques autant pour passer à l'action que pour suivre à la trace les organismes qui doivent mettre en vigueur les résolutions qui les engagent.

Intervention fédérale limitée

Cheffe du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Patricia Schulz est bien obligée de reconnaître que le moment n'est guère propice à la réalisation des objectifs de ce programme d'action. Comme en témoigne du reste le dernier débat sur le budget 1997 de la Confédération, lors de la session parlementaire de décembre. Le financement des projets d'action positive en faveur des femmes, dans le cadre de la loi sur l'égalité, a été l'un des objets les plus âprement contestés, note-t-elle. Et c'est sur un score très serré dans les deux chambres que le crédit de 2,2 millions de francs pour les douze mois de 1997 a finalement passé la rampe, non sans avoir été raboté par rapport à la proposition du Conseil fédéral.

Au sein de l'administration fédérale, souligne-t-elle, un groupe qui réunit des collaboratrices des départements de l'Intérieur, de Justice et police et des Affaires étrangères, est en train d'élaborer un catalogue de mesures pratiques en vue d'assurer le suivi de la Conférence de Pékin. Mais les possibilités d'action de la Confédération sont limitées, tant par la crise des finances que par la somme de compétences qui relèvent des cantons. Les médias ont un rôle capital à jouer, insiste-t-elle, que ce soit pour faire connaître le programme d'action, mettre la pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils encouragent les réseaux féminins d'information et facilitent l'établissement d'un répertoire d'expertes prêtes à répondre aux questions des journalistes. De même, les milieux professionnels des médias devraient s'atteler à l'élaboration d'un code de conduite pour donner une image nuancée des femmes d'où seraient bannis les stéréotypes qui, décidément, ont la dent dure.

Anne-Marie Ley

Cette brochure est à commander à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3001 Berne, Référence: Form 301.936 f.

Loi sur l'égalité:

feu vert pour 38 programmes

Heureuse nouvelle pour les responsables de 38 programmes de promotion professionnelle en faveur des femmes: leur projet prendra une portion du gâteau d'une valeur de 1,5 million de francs alloué pour les six derniers mois de 1996 par le Conseil fédéral, dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier. Comme le signale Marianne Ochsenbein, responsable avec sa collègue Regula Schmid, de l'accompagnement de ces projets au sein du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, les

thèmes de ces projets sont d'une grande diversité: choix professionnels, formation aux professions techniques et universitaires, réinsertion professionnelle, prise en compte du travail ménager pour les qualifications professionnelles, encouragement aux femmes qui lancent leur propre entreprise ou encore recherche de solutions pour concilier vie privée et vie professionnelle. Sur les 16 projets conçus en Suisse romande, huit ont obtenu un financement. Près de la moitié des projets qui seront soutenus par Berne, pour une durée qui s'échelonne de six mois à trois ans, ont une portée nationale. (aml)

La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU ADJOINT DE REEDUCATION

rattaché au Département des
neurosciences clinique et dermatologie

Charge: il s'agit d'une charge complète de médecin chef de service de la Clinique de rééducation fonctionnelle et réadaptation et d'une charge partielle de professeur ordinaire (4/10^{èmes}) ou adjoint (3/10^{ème}) comprenant les enseignes pré et post-gradués. Le titulaire doit disposer d'une formation en rééducation de l'appareil locomoteur, soit principalement en neuro-rééducation. Il doit être capable de collaborer étroitement avec les départements ayant des besoins en rééducation. Le titulaire devra simultanément assumer un programme de recherche clinique.

Titre exigé: doctorat en médecine: soit spécialiste FMH en médecine physique et rééducation au titre jugé équivalent, soit spécialiste FMH en neurologie avec compétence particulière en neuro-rééducation ou titre jugé équivalent, ou autres titres jugés équivalents.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 1997 ou à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 janvier 1997 au Doyen de la Faculté de médecine, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE